Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251212-DC_093_2025-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

BUREAU DECISIONNEL
Séance du 4 décembre 2025

Décision DC-093-2025

L'an 2025 le 4 décembre à 09 heures 00, les membres du Bureau, légalement convoqués, se sont réunis à huis clos, sous la présidence de Monsieur Ronan KERDRAON.

La Secrétaire de séance est Madame Christine METOIS-LEBRAS.

MEMBRES PRESENTS

Ronan KERDRAON, Sylvie GUIGNARD, Hervé GUIHARD, Christine METOIS-LE BRAS, Rémy MOULIN, Blandine CLAESSENS, Denis HAMAYON, Vincent ALLENO, Thierry SIMELIERE, Gérard LE GALL, Jean Paul HAMON, Bertrand FAURE

MEMBRES ABSENTS

Thibaut GUIGNARD, Jean-Marc LABBE, Pascal PRIDO, Joël LE BORGNE

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251212-DC_093_2025-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

BUREAU DECISIONNEL
Séance du 04 décembre 2025

Décision DC-093-2025

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul HAMON

Objet : Réponse à l'appel à projet « Construction et au déploiement de stratégies locales de gestion du trait de côte et des risques littoraux » de la Région Bretagne

EXPOSE DES MOTIFS

1/ Contexte du projet

Face aux phénomènes naturels qui s'accélèrent sur notre territoire, Saint-Brieuc Armor Agglomération se prépare avec méthode pour repenser son rapport au littoral et assurer sa durabilité. Les questions liées au recul du trait de côte doivent se résoudre à l'aide d'outils adaptés, d'une mobilisation collective et d'une vision sur le long terme pour construire un avenir durable et soutenable.

La Stratégie Nationale de Gestion Intégrée du Trait de Côte, lancée en 2012, fait l'objet d'un nouveau programme d'actions 2025-2030 qui vise à accélérer l'adaptation de la bande côtière aux effets du changement climatique. Cette nouvelle Stratégie Nationale présente 5 grands axes :

- Axe A – Approfondir et partager la connaissance
- Axe B – Engager les territoires dans une trajectoire d'adaptation
- Axe C – Mobiliser des outils d'adaptation
- Axe D – Impliquer et sensibiliser les acteurs
- Axe E – Financer l'adaptation des littoraux

Conformément à l'article L.321-16 du code de l'environnement, Saint-Brieuc Armor Agglomération, compétente en matière de défense contre les inondations et contre la mer au titre de la GEMAPI (5° du I de l'article L.211-7 du même code) peut élaborer une stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte.

Par conséquent, Saint-Brieuc Armor Agglomération souhaite au vu de l'exposition du territoire aux risques d'érosion, s'engager sur la période 2025/2027 dans l'élaboration d'une Stratégie intercommunale de Gestion Intégrée du Trait de Côte pour anticiper les évolutions du littoral et faciliter l'adaptation des territoires à ces changements.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251212-DC_093_2025-DE

L'État à travers le Fonds Vert et la Région Bretagne par un appel à projet lancé dans le cadre du programme de financement européen FEDER 2021-2027, souhaitent accompagner les collectivités dans le déploiement de stratégies locales de gestion du trait de côte et des risques littoraux. C'est une opportunité à saisir pour l'agglomération.

2/ L'appel à projet relatif à la « Construction et au déploiement de stratégies locales de gestion du trait de côte et des risques littoraux »

Le programme opérationnel FEDER – FSE + Bretagne « Investissement pour la croissance et l'emploi » 2021-2027 comporte un Objectif spécifique 3.4 « diminuer la vulnérabilité de la Bretagne aux risques climatiques », décliné en 6 actions :

- Soutenir les actions favorisant un aménagement durable et des réseaux résilients, la prévention et la gestion des risques ;
- Soutenir les actions en faveur de l'adaptation de la biodiversité au changement climatique et d'une meilleure gestion des ressources naturelles ;
- Soutenir les actions permettant d'accompagner les secteurs économiques dans la transformation et l'adaptation par l'expérimentation de nouvelles pratiques ;
- Soutenir les actions visant à améliorer la connaissance et le suivi ;
- Soutenir les actions permettant de renforcer la gouvernance, les capacités des acteurs du territoire et la résilience des organisations ;
- Soutenir les actions d'éducation et de sensibilisation, acculturation pour une population résiliente.

Ces fonds européens constituent un levier pour la mise en œuvre d'actions permettant de contribuer aux objectifs climatiques. Les 6 actions de l'objectif spécifique 3.4 du programme FEDER permettront de répondre à certains besoins identifiés dans le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), notamment dans le cadre de son objectif 22 : « Déployer en Bretagne une stratégie d'adaptation au changement climatique » et de sa déclinaison opérationnelle dans la feuille de route de la Région Bretagne pour l'adaptation au changement climatique « Breizh Hin ».

Les actions mises en œuvre dans le cadre de ce dispositif FEDER devront proposer des solutions d'adaptation permettant de répondre aux enjeux ci-dessus. Les projets proposés répondront à l'objectif thématique d' « Accompagner des projets de construction et de déploiement de stratégies locales de gestion du trait de côte et des risques littoraux face aux impacts du changement climatique : érosion, submersion marine, hausse du niveau de la mer ».

Les financements FEDER accordés dans le cadre de ce dispositif interviendront dans la limite de **60 % du montant total des dépenses éligibles** du projet.

Le montant des dépenses éligibles retenues à l'instruction (assiette FEDER) devra être supérieur ou égal à 60 000 € (HT ou TTC). L'aide FEDER octroyée sera plafonnée à 300 000€.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251212-DC_093_2025-DE

3/ Le projet de Stratégie de Gestion Intégrée du Trait de côte sur le littoral de Saint-Brieuc Armor Agglomération

Le projet de Stratégie de gestion intégrée du trait de côte sur le littoral de Saint-Brieuc Armor Agglomération comprendra plusieurs volets sur la période 2025/2027 :

- Améliorer la connaissance des aléas littoraux (érosion marine, érosion continentale),
- Développer la sensibilisation des citoyens et des acteurs ;
- Elaboration de la stratégie de gestion des ouvrages littoraux face au changement climatique
- Définir des orientations pour adapter les secteurs à risques et établir un plan de réduction de la vulnérabilité des infrastructures d'intérêt général
- Développer une approche globale de gestion des risques littoraux (érosion et submersions marines) et de leur évolution en lien avec le changement climatique

Ce projet sera conduit en étroite collaboration avec les communes littorales concernées à l'instar du travail de concertation réalisé dans le cadre de l'étude pour la réalisation des cartes locales de projection du recul du trait de côte.

La future stratégie devra être compatible avec les objectifs et les règles générales définis dans le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Le tableau récapitulatif ci-dessous présente le budget estimé à ce jour sur la période 2025/2027.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251212-DC_093_2025-DE

Projet d'élaboration d'une Stratégie de gestion intégrée du trait de côte sur SBAA 2025/2027			DEPENSES (en TTC)						
			Prestations	Matériels	Personnels	Total	Subvention FEDER	Subvention FOND VERT	Autofinancement SBAA
DIAGNOSTIC TERRITORIAL	Axe 1	Améliorer la connaissance des aléas littoraux (érosion marine, érosion continentale)	72 225 €	12 000 €	5 769 €	89 995 €	226 909 €	101 255 €	165 311 €
	Axe 2	Développer la sensibilisation des citoyens et des acteurs	53 278,00 €	3 000,00 €	5 192 €	61 470 €			
ELABORATION STRATEGIE	Axe 3	Elaboration de la stratégie de gestion des ouvrages littoraux face au changement climatique	97 230,00 €	0	10 000 €	107 230 €			
	Axe 4	Définir des orientations pour adapter les secteurs à risques et établir un plan de réduction de la vulnérabilité des infrastructures d'intérêt général (enjeux communautaires / communaux)	216 895 €	0	15 192 €	232 087 €			
	Axe 5	Développer une approche globale de gestion des risques littoraux (érosion et submersions marines) et de leur évolution en lien avec le changement climatique	0	0	2 692 €	2 692 €			
TOTAL			439 628 €	15 000 €	38 846 €	493 474 €			

Au regard de ce plan de financement prévisionnel, il vous est proposé de répondre à l''appel à projet relatif à la « Construction et au déploiement de stratégies locales de gestion du trait de côte et des risques littoraux » et de solliciter un soutien financier au FEDER de 226 909 €, soit 46 % du montant total des dépenses prévisionnelles (charge de personnel 1/3 ETP incluse).

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251212-DC_093_2025-DE

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la décision suivante.

DECISION

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération DB-209-2020 du Conseil d'Agglomération de Saint-Brieuc Armor Agglomération en date du 1er octobre 2020 portant délégation d'attributions de l'Assemblée délibérante au Bureau ;

VU le code général des impôts et notamment ses articles 1530 bis et 1609 nonies C ;

VU le code de l'Environnement et notamment ses articles L.321-16 et L.321-17 ;

VU la loi n°2014 - 58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (dite Loi "MAPTAM"), notamment ses articles 56 à 59 ;

VU la loi n°2015 - 991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi "NOTRe"), notamment ses articles 64 et 76 ;

VU la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ;

VU la loi n° 2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations ;

VU la délibération DB-220-2019 du 26 septembre 2019 portant instauration de la taxe GEMAPI ;

VU la délibération DB-051-2021 du 22 avril 2021 approuvant la stratégie de GEMAPI ;

VU l'appel à projet lancé par la Région Bretagne, dans le cadre du programme de financement européen FEDER 2021-2027, relatif à la « Construction et au déploiement de stratégies locales de gestion du trait de côte et des risques littoraux ».

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251212-DC_093_2025-DE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE BUREAU DECISIONNEL

DECIDE de répondre à l'appel à projet relatif à la « Construction et au déploiement de stratégies locales de gestion du trait de côte et des risques littoraux » lancé par la Région Bretagne ;

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à cet appel à projets, dans le cadre de la candidature puis de la mise en œuvre ;

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter des demandes de cofinancement auprès d'autres partenaires ;

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente décision ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026 de Saint-Brieuc Armor Agglomération - Budget principal sur la politique GEMAPI ;

DIT que la présente décision sera publiée conformément aux dispositions des articles L.5211-3 et L.2131-1 du code général des collectivités territoriales sur le site internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération et transmise à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor

Présents : 12	Pouvoirs : 0	Total : 12	Exprimés : 12
Voix Pour : 12	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc, le 4 décembre 2025

Président,

Ronan KERDRAON